FC INNOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 8 B Rue Emile Gras,
26100 ROMANS-SUR-ISERE
819 816 596 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dix septembre,
A neuf heures,

Les associés de la Société FC INNOVATION se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidence.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric LOUISOT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Carmen LOUISOT est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 8 B Rue Emile Gras, 26100 ROMANS-SUR-ISERE au 4 Rue Louis le Cardonnel, Les Gloriettes 2, 26100 ROMANS-SUR-ISERE, et ce à compter du 26 aout 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et prenant acte de la résolution précédente décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 4 Rue Louis le Cardonnel, Les Gloriettes 2, 26100 ROMANS-SUR-ISERE ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Frédéric LOUISOT

Signé par Frédéric LOUISOT
Le 12 oct. 2026

Signed with Universign doc_VwB tx_xnKm3657WZoB

La secrétaire
Madame Carmen LOUISOT

Signé par Carmen LOUISOT
Le 15 oct. 2026

Signed with Universign doc_VwB tx_xnKm3657WZoB